

LE TCF CRF

Test de Connaissance du Français Carte de Résident en France

Le **TCF pour la carte de résident en France (TCF CRF)** a été spécifiquement conçu pour répondre aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (Décret no 2016-1456 du 28 octobre 2016 et Arrêté du 21 février 2018) fixant au niveau A2 (épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites) le niveau requis en français pour les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée.

Public : toute personne étrangère de moins de 65 ans sollicitant pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée – UE ».

Votre attestation du TCF pour la carte de résident en France est donc valable pour un dossier de demande de carte de résident en France si le niveau global A2 est atteint.



Qui peut être candidat ?

Aucun prérequis n'est exigé pour l'inscription au TCF CRF.



Quel est le niveau requis pour les candidats au TCF CRF ?

Les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée devront, à compter du 7 mars 2018, faire la preuve d'un niveau A2 minimum en langue française en compréhension et expression écrites et orales tel que défini par le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)*.

Pour le TCF CRF, ce niveau A2 (niveau global A2) est atteint quand le candidat obtient à la fois :

- un score de 200 points sur 400 pour les épreuves de compréhension orale et de compréhension écrite;
- une note de 4/20 pour les épreuves d'expression orale et d'expression écrite.

Ce niveau minimum (niveau global A2) est atteint également quand le candidat obtient à la fois :

- le niveau A2 pour trois épreuves sur quatre et
- le niveau A1 pour une épreuve sur quatre



En quoi consiste l'examen ? Combien de temps durent les épreuves ?

Le TCF CRF comprend quatre épreuves obligatoires :

- ✓ **Compréhension orale** : 20 questions à choix multiple, niveau A1 à B1.
Durée : 15 minutes. Modalité de passation : salle d'examen collective.
Cette épreuve prend appui sur un document sonore, une fiche de réponses, et un livret comprenant des instructions écrites.
- ✓ **Compréhension écrite** : 20 questions à choix multiple, niveau A1 à B1.
Durée : 20 minutes. Modalité de passation : salle d'examen collective.
Cette épreuve prend appui sur un document écrit, une fiche de réponses, et un livret comprenant des instructions écrites.
- ✓ **Expression écrite** : 3 tâches à réaliser : niveau A1 à B1.
Durée : 30 minutes. Modalité de passation : salle d'examen collective.
- ✓ **Expression orale** : 3 tâches à réaliser, niveau A1 à B1.
Durée : 10 minutes. Modalité de passation : entretien individuel avec un examinateur.



Où se passe l'examen ?

Dans les locaux des centres d'examen agréés.

Le CEL – GIP Formation propose des sessions d'examen à Nancy.



Quand auront lieu les prochaines sessions ?

Vous pouvez demander le calendrier des examens organisés par mail ou téléphone.



Combien coûte l'inscription ?

Les droits d'inscription s'élèvent à **135 euros** (tarif au 01.09.2020).



Comment faire pour s'inscrire ?

L'inscription se fait à l'aide de la fiche fournie par le centre d'examen du CEL – GIP Formation et sur laquelle figure la liste des documents à produire. Cette fiche est également disponible en téléchargement sur le site : https://dafco.ac-nancy-metz.fr/dafco/site_caec/wordpress/index.php/certifications/tcf-rf/inscription/



Comment peut-on se préparer à l'examen ?

Vous trouverez des informations et des tests d'entraînement sur :

- <https://www.france-education-international.fr/tcf-crf>
- <https://apprendre.tv5monde.com/fr/tcf>
- <https://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/langue-francaise/tcf-test-de-connaissance-du-francais>



En combien de temps l'attestation est-elle délivrée, et où peut-elle être retirée ?

Environ six semaines après l'épreuve, le candidat reçoit un courrier lui notifiant la mise à disposition des attestations.

L'attestation est à retirer **impérativement par le candidat lui-même** directement dans son centre d'examen.



Quelle est la durée de validité de l'attestation TCF CRF ?

L'attestation a une durée de validité limitée à deux ans à partir de la date de la session d'examen.



Peut-on être dispensé de passer le TCF CRF ?

Pour connaître les dernières mesures en matière d'évaluation du français, vous pouvez consulter le site du ministère de l'Intérieur : <https://accueil-etrangers.gouv.fr/>



Pour plus d'informations

S'adresser à :

CEL – GIP Formation
Centre d'Examens en Langues
DAFPIC

28, rue de Saurupt - BP 3039 –
54012 NANCY Cedex

☎ : 03 83 55 65 55

E-mail : gip-cel@ac-nancy-metz.fr